



AVANCE AVEC TA CHAMBRE

LE JOURNAL MENSUEL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME

N°87 - OCTOBRE 2021

ACTUALITÉS PAGE 2

Zones vulnérables : de nouvelles communes concernées dans le Puy-de-Dôme

Dérobées : aide à l'implantation, déposez votre dossier avant le 30/11

Céréales de montagne : résultats de la plateforme d'essais à Celles-sur-Durolle



Quand il manque l'essentiel !

« Depuis plus de 18 mois, il ne se passe pas un jour sans que l'on entende parler du

Covid et de tout ce qu'il entraîne. Souhaitons que sur le plan sanitaire le plus dur soit derrière nous et que la vie reprenne son cours pour ramener stabilité et sérénité à la société et plus particulièrement à nos exploitations : c'est vital !

La reprise économique semble se dessiner, c'est bien, mais attention de ne pas plus la subir que d'en tirer de véritables bénéfices, car rappelons les enjeux d'avant crise :

- le niveau de revenu digne d'un chef d'entreprise, puisque c'est ainsi que l'on nous qualifie en certaines circonstances.
- l'adaptation au changement climatique pour plus de résilience de nos systèmes d'exploitation avec notamment la gestion de la ressource en EAU, tant pour le secteur végétal qu'animal, et plus globalement la Gestion des Risques.
- le renouvellement des générations qui passe par une indispensable lisibilité et attractivité du métier pour renouveler une exploitation sur deux sous 10 ans.
- l'accompagnement au développement et à la modernisation.
- la souveraineté alimentaire souhaitée par le chef de l'État et tout ce qui en découle en matière de dynamique de production.
- la contribution environnementale du secteur agricole qui présente aujourd'hui un bilan favorable au regard des efforts fournis.
- l'adaptation au volet normatif toujours plus important.
- les énergies renouvelables et les opportunités que cela représente...

Même si des marges de manœuvre existent, la tâche est immense et nécessite une vraie lisibilité sur l'avenir pour tout le monde.

Votre Chambre d'agriculture et ses équipes travaillent au quotidien sur ces sujets, pour vous répondre et vous accompagner en fonction de vos objectifs et de vos priorités. C'est notre mission et l'objectif que nous a fixé l'État !!

Mais même si nous disposons de moyens financiers et humains pour collectivement relever de beaux challenges au service de la ferme départementale, j'ai pleinement conscience que l'équation devient trop compliquée à résoudre pour beaucoup, tant que la question des « prix à la production, départ cour de ferme » n'évoluera pas significativement.

En atteste aujourd'hui le niveau d'inflation record sur tous les secteurs d'approvisionnement de nos exploitations et les conséquences dramatiques pour celles et ceux qui mettent toute leur énergie pour nourrir et faire vivre leurs territoires.

Certes comme l'a si bien dit M. le Ministre de l'Agriculture, les Chambres sont les acteurs du dernier kilomètre, présentes jusqu'au bout pour accompagner les agriculteurs. **Mais faut-il le conduire vers ce dernier kilomètre pour qu'il mesure nos réalités de terrain ? Soyez certains que nous profiterons de sa venue au Sommet de l'élevage pour le mettre face à ses responsabilités et lui rappeler les difficultés engendrées par les doubles discours et les non-décisions.»**

David CHAUVE
Président de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

AGENDA PAGE 3

19
OCT.

Booster son projet d'installation en agriculture

29
OCT.

S'installer en Livradois-Forez

EN
NOV.

Plusieurs rendez-vous transmission près de chez vous

CONSEIL STRATÉGIQUE

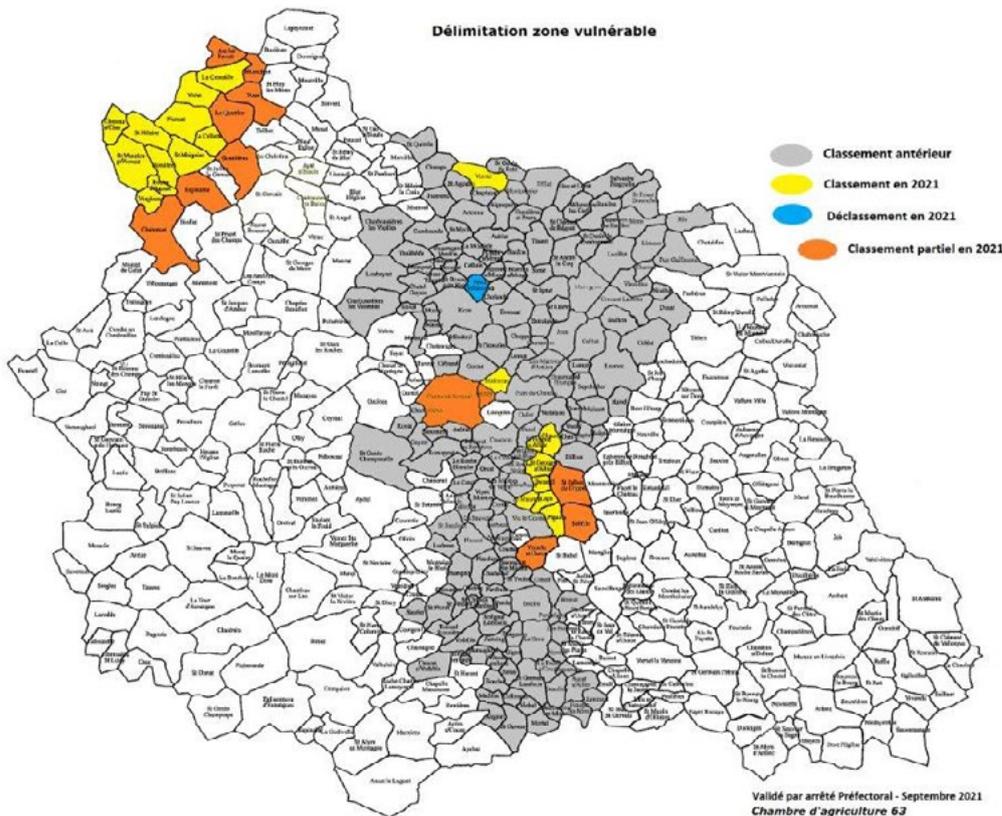
PHYTOS PAGE 6



Le conseil stratégique phytos (CSP), un diagnostic obligatoire avant 2024.

FORMATIONS PAGE 8

ZONES VULNÉRABLES

DE NOUVELLES COMMUNES CONCERNÉES
DANS LE PUY-DE-DÔME

Suite à la révision du zonage engagée en 2020, la Préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne a arrêté le 30 août dernier un nouveau zonage avec mise en application immédiate au 1^{er} septembre 2021.

En plus du zonage actuel, 20 nouvelles communes sont classées entièrement et 12 partiellement. Une commune est déclassée : Pessat-Villeneuve.

Toutes les exploitations ayant une partie de leurs terres ou un bâtiment d'élevage dans une commune (ou une portion de commune) classée doivent appliquer les programmes d'actions en vigueur.

Vous pouvez retrouver le programme d'actions et les cartes précises des communes classées partiellement sur notre site Internet >>>>



Des réunions seront organisées sur ces nouveaux secteurs pour vous informer.

Équipe agronomie
04 73 44 45 95

LISTE DES NOUVELLES
COMMUNES CLASSÉES EN
ZONES VULNÉRABLES

EN COMBRAILLES :

Communes classées partiellement :

Ars-les-Favets - Charensat -
Espinasse - Gouttières - Le
Quartier - Montaigut - Youx

Communes classées entièrement :

Château-sur-Cher - La Cellette - La
Crouzille - Pionsat - Roche d'Agoux -
St-Bonnet-es-Allier - St-Hilaire -
St-Maignier - St-Maurice-près-
Pionsat - Vergheas - Virlet -

EN LIMAGNE :

Communes classées partiellement :

Aulnat - Clermont-Ferrand - St-Julien-
de-Coppel - Sallède -Yronde-et-Buron

Communes classées entièrement :

Busséol - Chauriat - Laps - Malinrat -
Pignols -St-Bonnet-es-Allier - St-Georges-
sur-Allier - St-Maurice - Vensat

Commune déclassée : Pessat-Villeneuve

IRRIGATION

RAPPEL : DÉPOSEZ VOTRE
DEMANDE D'AUTORISATION
POUR LA CAMPAGNE 2022
AVANT LE 15 OCTOBRE

Pour les prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement, les irrigants soumis à autorisation doivent déposer une demande d'autorisation annuelle.

Cette autorisation ne vaut que pour la période d'étiage (du 1^{er} avril au 30 septembre) et doit être renouvelée chaque année.

NOUVEL IRRIGUANT ? VOUS DEVEZ RETIRER UN DOSSIER AUPRÈS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE. La demande doit nous être transmise au plus tard le vendredi 15 octobre.

Françoise LÈRE
04 73 44 45 84

DÉROBÉES

AIDE À L'IMPLANTATION
DE DÉROBÉES : DÉPOSEZ
VOTRE DOSSIER AVANT
LE 30 NOVEMBRE

Le soutien du Conseil départemental est toujours d'actualité, il est réservé aux éleveurs qui ne peuvent pas réaliser de couvert sur leur exploitation.

Rappel des conditions : un agriculteur A sème des dérobées, et demande l'aide au Conseil départemental avant le 30 novembre, il s'engage à donner le fourrage à un éleveur B (ce dernier ne peut pas dans ce cas demander le soutien)

Vous pouvez télécharger le formulaire sur notre site Internet.

**Renseignements auprès du
Conseil départemental
Service Agriculture et Forêt**
04 73 42 38 75

URBANISME

Le 20 septembre dernier, Serge BIONNIER, élu responsable foncier et Nicolas ROUGIER, conseiller urbanisme à la Chambre d'agriculture, ont participé à un débat organisé par Terre de liens sur l'aménagement du territoire, à l'occasion de la projection du film *Douce France* au cinéma Le Rio à Clermont-Ferrand.

Le film raconte comment des lycéens en banlieue parisienne dans le 93 se lancent dans une enquête inattendue sur un gigantesque projet de parc de loisirs qui implique d'urbaniser les terres agricoles proches de chez eux. Mais a-t-on le pouvoir d'agir sur son territoire quand on a 17 ans ? L'intérêt de ce film est de voir comment des jeunes de banlieue, d'abord très éloignés des préoccupations agricoles et rurales, évoluent et s'approprient peu à peu les questionnements liés à un projet d'urbanisation.



COMMENT PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ?

En présence de la CCI et du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) également invités au débat, Serge BIONNIER et Nicolas ROUGIER ont rappelé le rôle des différentes lois et documents d'urbanisme en faveur de la réduction de la consommation foncière tout en précisant que les Chambres consulaires ne peuvent donner qu'un avis consultatif et donc pas toujours suivi. Pour eux, une vraie prise de conscience sur la protection des terres agricoles s'effectue depuis plusieurs années (grâce aux lois, au rôle des CDPENAF et à la sensibilisation) même si celle-ci reste encore insuffisante. **Pour rappel, le Puy-de-Dôme a perdu presque 4 000 hectares de terres agricoles en 10 ans.**

Enfin il a été rappelé que **l'implication des citoyens lors des enquêtes publiques** [cf. zoom ci-contre sur le projet Urban Village] reste un moyen de bloquer des projets consommateurs de foncier tout comme **la nécessité de s'impliquer lors de réflexions auprès des élus municipaux ou communautaires au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme** (à l'exemple du PLUi de la Métropole actuellement en cours de rédaction).



Zoom sur le projet Urban Village

Le Projet Urban Village concerne **la création d'un complexe sportif**, de loisirs, d'espaces bien-être et de commerces, qui aura pour conséquence, s'il voit le jour, **une emprise foncière de 12 hectares de parcelles agricoles sur la plaine de Sarliève**. Une enquête publique, ouverte à tous, était consultable jusqu'au 07 octobre à la Mairie de Cournon ou sur leur site Internet.

Lors du ciné-débat, Serge BIONNIER a ainsi annoncé que la Chambre d'agriculture était fortement opposée à ce projet et qu'une contribution de l'équipe urbanisme remise au commissaire enquêteur serait prochainement rendue publique (accessible sur le site internet de la Chambre) tout comme des pétitions lors du Sommet de l'élevage. Monsieur Barbin, président de la CCI, s'est montré solidaire de cette prise de décision.



Equipe urbanisme

Nicolas ROUGIER 04 73 44 45 70
Géraldine RODARIE 04 73 44 45 92

CÉRÉALES DE MONTAGNE

Le 13 septembre dernier, une dizaine d'agriculteurs se sont donnés rendez-vous à Celles-sur-Durolle, avec les techniciens de la Chambre d'agriculture, pour clore la campagne de céréales plutôt favorable aux zones de montagne. L'occasion de faire le point sur les résultats de différentes céréales en essai dans le réseau ACM – Arvalis de la région.



> Retrouvez tous les résultats dans notre bulletin céréales de montagne. (cf encart ci-contre)

Maïs fourrage

Ce dernier rendez-vous a aussi permis d'échanger autour des parcelles d'essais de maïs. La plateforme a permis d'expérimenter trois itinéraires techniques de semis du maïs (semis direct, simplifié (déchaumage) et labour). Il a été constaté que **quelle que soit la technique d'implantation, les rendements et la qualité seront certainement au rendez-vous cette année.**

Les différences entre les divers itinéraires résident alors dans le temps passé, le coût du chantier et la conservation des sols (résultats à venir après la récolte). Les récoltes sont estimées à Celle sur Durolle (750 m d'altitude) aux alentours du 15 octobre.



Yoann GINESTIÈRE

04 73 44 45 74 / 06 30 00 27 00

Triticale

Il faut retenir que **le rendement moyen en triticale a été de 74 quintaux par hectare**. Ces bons chiffres s'expliquent par une fin de printemps et un début d'été très humides, favorables à un nombre de grains/épi élevé et à des niveaux de remplissage du grain très bon. Les mauvaises conditions météorologiques du début du printemps et le sec de l'hiver ont donc été compensés.

Orge et blé

En revanche, les essais sur les orges et les blés n'ont pas été concluant en raison de l'acidité du sol et du sec hivernal.

LES DERNIÈRES FICHES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPE AGRO



Céréales de montagne : choisir une variété régulière et performante

Retrouvez tous nos conseils pour choisir vos variétés de céréales pour la prochaine campagne (orge d'hiver, blé tendre et triticale).

Blé en Limagne : quels itinéraires techniques (dates de semis, densités, type variétal) dans un contexte d'aléas climatiques ?

Résultats de notre essai avec comparaison de 2 dates de semis (précoce et tardive) et 2 densités (calculée et "assurée") pour 2 variétés à physiologie différentes (tardive : togano et précoce : rebelde)

Lutte alternative contre les pucerons

Résultats 2021 de notre essai lutte contre les pucerons d'automne. Essai sur un semis précoce, avec comparaison de solutions alternatives et produits classiques.

À consulter sur notre site Internet >>>>>



LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS, UN ENJEU MAJEUR PORTÉ PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME

> DES TEMPS FORTS À NE PAS MANQUER CET AUTOMNE

INSTALLATION

Mardi
19
OCTOBRE

BOOSTER MON PROJET D'INSTALLATION

Journée à destination de
tous les porteurs de projets
agricoles qui souhaitent faire
avancer leur réflexion.

Après une première édition réussie en 2020, La Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme renouvelle cette journée d'échanges pour les porteurs de projet en agriculture. **L'objectif : qu'ils puissent faire avancer leur réflexion et trouver les clés pour construire le projet qui leur correspond !**

Vous connaissez un porteur de projet ? N'hésitez-pas à lui faire part de ce rendez-vous !



Renseignements et inscription :
Équipe des conseillers d'entreprise 04 73 44 45 55

Vendredi
29
OCTOBRE

S'INSTALLER EN LIVRADOIS-FOREZ

Journée destinée aux jeunes
du territoire en cours de
formation agricole.

Vous êtes agriculteur en Livradois-Forez et Votre/vos enfants envisage(NT) de reprendre l'exploitation ? Ce rdv est fait pour eux !

Le matin : différents ateliers pour les jeunes mais aussi pour les parents accompagnants : vision de l'agriculture et du métier d'agriculteur, avenir de leur structure, aspects sociétés et entente...

L'après-midi : visite d'exploitation sur le secteur et témoignage. Intervention des filières.



Renseignements et inscription :
TERRITOIRE LIVRADOIS-FOREZ 04 73 82 09 74

TRANSMISSION

EN NOVEMBRE, PENDANT LA QUINZAINE DE LA TRANSMISSION, VENEZ RENCONTRER VOS CONSEILLERS PRÈS DE CHEZ VOUS.

C'est l'opportunité de venir poser vos questions pour préparer l'avenir de votre exploitation !

**L'AVENIR DE MA FILIÈRE
ET LA TRANSMISSION
DE MON EXPLOITATION,
UN MÊME CHALLENGE !**



Filière bovins viande

En présence d'Interbev
**MARDI 16 NOVEMBRE
À ST-GERVAIS À 09H30**
Salle Espace de vie rurale
Infos au 04 73 85 82 43



Filière viticole

En présence de la Fédé Viti
**JEUDI 16 DÉCEMBRE À 14H
EN LIMAGNE SUD**
(Lieu à préciser)
Infos au 04 73 44 45 69

**TRANSMISSION /
RETRAITE, J'ANTICIPE
ET JE M'Y PRÉPARE !**

**Réunion d'infos
sur la transmission**
**VENDREDI 26 NOVEMBRE
À NOALHAT À 09H30**
Infos au 04 73 80 10 06

**Réunion d'infos sur
la transmission**
**MARDI 23 NOVEMBRE
À SUGÈRES À 09H30**
Infos au 04 73 82 09 74

Gérer sa fin de carrière :
**VENDREDI 26 NOVEMBRE
À VIVEROLS À 09H30**
Infos au 04 73 82 09 74



VOUS CULTIVEZ DES LÉGUMES DE PLEIN CHAMP ? PARTICIPEZ À NOTRE RENCONTRE TECHNIQUE SUR LA CONSERVATION DES BULBES ET DES COURGES

Rendez-vous mercredi 13 octobre à 14h au GAEC Dou Chonlai à Moissat.

- Méthodes et outils de conservation (conditions de récolte, chambre ventilée, tour de séchage)
- Investissements
- Techniques de ventilation/séchage

 **Sabrina BOURREL**
Conseillère bio cultures
07 88 86 96 62



VENEZ VISITER 4 OUVRAGES FONCTIONNELS RÉALISÉS SUR LE RUISSEAU DU MALGAT.

Rendez-vous jeudi 14 octobre à 10h ou à 14h (2 visites, le matin et l'après-midi) au lieu-dit Le Fraisse, entre Bagnols et St-Donat.

- Réalisation d'une descente aménagée destinée à orienter un point d'abreuvement des animaux,
- Aménagement d'un abreuvoir gravitaire déconnecté du cours d'eau et alimenté par une prise d'eau dans le ruisseau,
- Installation d'un pont (ossature bois) de franchissement du cours d'eau par le cheptel
- Passage à gué aménagé permettant à la fois le franchissement orienté et l'abreuvement

Témoignages d'agriculteurs. Détails technico-économiques présentés par Nicolas LAFARGE, technicien rivières sur le territoire Sources Dordogne Sancy Artense

 **TERRITOIRE ARTENSE CÉZALLIER SANCY** 04 73 79 58 72



À NOTER

Les prochaines portes-ouvertes bâtiments sont prévues les 29 et 30 novembre et le 1^{er} décembre en territoires Dore Bois Noirs et Livradois-Forez.

> Programme complet dans notre prochain journal.



**Nicolas POUYADE
GAEC de Pierre Blanche
La Chapelle-Agnon**

En 2014, Nicolas a fait construire un bâtiment neuf pour ses vaches laitières et les veaux.

Le bâtiment : logettes (matelas), aire raclée, salle de traite 2*6 avec sortie rapide et 3 stations de DAC.

En 2018, il a agrandi le bâtiment pour accueillir les vaches tarées et les vaches allaitantes.

Nicolas, quelles ont été vos motivations de départ pour moderniser l'exploitation ?

L'ancien bâtiment était une étable entravée, trop petite et ce n'était pas possible de l'agrandir. De plus, nous recherchions plus de confort pour les animaux et pour nous.

Que vous a apporté la modernisation de votre exploitation ?

Nous avons beaucoup gagné en confort et en temps de travail. Nous faisons beaucoup moins de choses à la main : distribution de la ration à la mélangeuse, mise

en place de DAC, raclage. À deux, le travail est fait en 2 heures et si une personne doit s'absenter le travail reste réalisable dans de bonnes conditions. Les animaux ont également gagné en confort avec, notamment les logettes avec matelas.

Quels conseils donneriez-vous à un exploitant qui souhaite moderniser ?

D'aller visiter des bâtiments. Aller en voir de différents types, avoir le retour d'expériences des exploitants pour déterminer les avantages et les inconvénients de chacun. C'est à partir de ces retours que l'on peut concevoir son projet au plus près de ses besoins.

Le Conseil stratégique phytos : un outil pour faire évoluer sa stratégie de protection des cultures

“ La séparation de la vente et du conseil pour les produits phytosanitaires est maintenant effective. Cette nouvelle réglementation va inévitablement engendrer des contraintes dans notre quotidien, et nous imposer d'avoir chacun recourt au conseil stratégique : 2 en 5 ans dont un pour tous avant 2024. Notre volonté à la Chambre d'agriculture est de faire de cette obligation une opportunité et de vous proposer des éléments de réflexion qui devront être pertinents et vous aider dans votre quotidien.

Bertrand NICOLAS, vice-président de la Chambre d'agriculture



LE CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTO (CSP), UN APPUI PROPOSÉ DÈS CET AUTOMNE PAR VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE ! ANTICIPEZ 2024, PRENEZ VITE RENDEZ-VOUS !

LE MOT DU CONSEILLER AGRO

Les problèmes agronomiques s'accumulent depuis plusieurs années : résistances des bioagresseurs aux produits phytosanitaires, sécheresses à répétition, ou événements climatiques extrêmes... tous ces changements demandent d'adapter les systèmes de cultures.

Le CSP est l'occasion de prendre du recul, et de faire un point avec un conseiller spécialisé. Mais au delà d'évaluer son système et d'envisager la stratégie à conduire à moyen terme pour réduire l'usage des phytosanitaires, notre objectif est aussi de proposer aux agriculteurs un accompagnement visant à l'optimisation globale de leurs itinéraires techniques.

Frédéric MOIGNY
Responsable équipe agronomie

LE CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOS, C'EST QUOI ?

Le Conseil Stratégique à l'utilisation des produits Phytosanitaires (CSP) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Il a été mis en place par le législateur dans le cadre de la **séparation du conseil et de la vente**. L'objectif premier est de garantir l'indépendance du conseil délivré aux agriculteurs.

Le CSP sera obligatoire dès 2024, pour toute exploitation utilisatrice de produits phytosanitaires.

Concrètement, il s'agit d'un **diagnostic individuel de l'exploitation suivi d'un plan d'actions** construit conjointement avec l'agriculteur, comprenant des mesures visant à réduire l'usage et/ou l'impact des produits phytosanitaires sur l'exploitation.

La réalisation du conseil sur l'exploitation donnera lieu à la délivrance d'une attestation, qui sera nécessaire à partir de 2024 en cas de contrôle sur l'exploitation ainsi que pour le renouvellement du Certiphyto.

Qui est concerné et à partir de quand ?

Toutes les exploitations utilisatrices de produits phytosanitaires doivent réaliser un 1^{er} conseil stratégique phytos (CSP) avant le 1^{er} janvier 2024.

Seules sont exemptées de tout CSP :

- > Les exploitations certifiées Agriculture Biologique ou en cours de conversion sur la totalité de leur surface.
- > Les exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (certification environnementale de niveau 3) ou HVE 3.
- > Les exploitations n'utilisant que des produits de biocontrôle, des produits composés uniquement de substances de base ou de substances à faible risque ou nécessaires aux traitements obligatoires.
- > Les exploitations n'utilisant que du PH3 comme produit phytosanitaire dans le cadre de la lutte contre les rats taupiers, **dans les communes où la lutte est obligatoire.**

Combien de temps est valable un CSP ?

Un CSP est nécessaire par exploitation (et non pas par exploitant).

Le CSP sera ensuite à renouveler :

- 2 fois tous les 5 ans, avec un intervalle de 2 à 3 ans entre chaque CSP.
- Une fois tous les 5 ans, pour les exploitations avec des petites surfaces : inférieures à 2 ha en viticulture, arboriculture et maraîchage et à 10 ha pour les autres cultures.

Qui peut délivrer ce CSP ?

Les structures indépendantes de toute activité de distribution de phytosanitaires ou d'application en prestation de service de ces mêmes produits. **Votre Chambre d'agriculture est agréée pour exercer l'activité de conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires.**

Quel est le contenu de ce conseil ?

> Un diagnostic qui comprendra une analyse, d'une part du contexte de l'exploitation (types de productions, organisation de l'entreprise, enjeux sanitaires et environnementaux) et d'autre part des modes de production (principaux bioagresseurs, stratégie de protection des cultures, identification des produits utilisés susceptibles d'être retirés à court terme ou avec des impacts majeurs sur l'environnement ou la santé). Ce diagnostic vise à identifier les leviers pertinents pour le plan d'actions.

> Un plan d'action pour prioriser les leviers pertinents qui pourraient être mis en œuvre sur l'exploitation, et estimer l'impact sur les produits phytosanitaires. Ces deux phases sont réalisées en concertation avec l'agriculteur afin que le plan d'actions soit cohérent avec ses objectifs, les possibilités technico-économiques de l'exploitation et ses projets à court et moyen termes.

Quelles démarches devez-vous suivre ?

Dans le Puy-de-Dôme, vous êtes des milliers d'exploitations à être concernées par cette échéance de 2024. Anticipez votre demande pour éviter les embouteillages !

Appelez-nous dès que possible pour réserver vos dates de passage et obtenir votre calendrier de réalisation de votre ou vos CSP. Nous connaissons vos dates de renouvellement du Certiphyto, vos obligations de CSP et pouvons vous proposer un planning qui vous garantira de respecter ces délais et d'être « dans les clous ».



Renseignements et inscription
au 04 73 44 45 46 - certiphyto@puy-de-dome.chambagri.fr



Je dois renouveler mon Certiphyto avant 2023, ai-je besoin du CSP ?

Vous n'en aurez pas besoin pour renouveler votre Certiphyto, mais par contre vous devrez réaliser un CSP avant 2024.

Je suis céréalier et je viens de renouveler mon Certiphyto, quand dois-je réaliser mon CSP ?

Vous devez réaliser un 1^{er} CSP avant 2024 puis un 2^e dans les 5 ans à venir, espacé de 2 à 3 ans avec le 1^{er} CSP.

J'ai moins de 10ha de cultures, dois-je réaliser un CSP ?

OUI. Si vous utilisez des produits phytosanitaires vous devez réaliser un 1^{er} conseil stratégique phytos (CSP) avant le 1^{er} janvier 2024. Vous aurez ensuite à le renouveler 1 fois tous les 5 ans.

RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO DÉCIDEUR OPÉRATEUR NE LAISSEZ PAS PASSER LA DATE !

Vous détenez le Certiphyto et vous en avez besoin pour votre activité agricole ? Attention, sa durée de validité est limitée.

La date de fin de validité de votre Certiphyto en cours se situe sur votre carte ou attestation Certiphyto.

Si vous êtes à moins de 3 mois de la date de fin de validité de votre Certiphyto ou que celle-ci est déjà dépassée, vous devez vous inscrire dans les plus brefs délais.

Sans votre Certiphyto à jour, vous ne pouvez ni acheter ni utiliser de produits phytos.

Une formation d'une journée

Nous vous proposons une formation d'un jour vous permettant de renouveler votre Certiphyto. Plusieurs sessions sont organisées partout sur le département, près de chez vous. **Inscrivez-vous !**

Bruno GUEGUEN Agriculteur à Vic-le-Comte

Bruno a mis à jour son Certiphyto en suivant cet hiver une formation à la Chambre d'agriculture

J'étais parti pour une journée purement réglementaire, et au final les apports sont autant techniques que réglementaires, j'ai passé une journée riche d'informations et d'échanges. Le renouvellement est très accessible. J'ai renouvelé mon Certiphyto 3 mois avant sa date de fin, pour éviter d'être "le bec dans l'eau" avec mes autorisations d'achat et d'utilisation. Il est primordial d'anticiper son inscription en formation.

Ce que j'ai le plus apprécié, c'est que la Chambre s'occupe de demander notre Certificat auprès de l'administration, c'est très pratique pour ceux qui ne sont pas à l'aise sur internet.



300

C'est le nombre d'agriculteurs du Puy-de-Dôme qui doivent renouveler leur Certiphyto avant fin 2021.
Inscrivez-vous vite à la formation !

Renseignements et inscription
au 04 73 44 45 46
certiphyto@puy-de-dome.chambagri.fr

Ou directement
sur notre site
Internet >>>>>>





Retrouvez toute l'offre de formation 2021/2022 sur notre site Internet.



CHAMBRE D'AGRICULTURE PUY-DE-DÔME

11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
T. 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.
chambagri.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
8h30-12h30 / 13h30-17h

Artense Cézallier-Sancy
2 route des Fraux
63610 Besse
T. 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.
chambagri.fr

Combrailles
1 rue du Gnal Desaix
63390 St-Gervais
T. 04 73 85 82 43
comb@puy-de-dome.
chambagri.fr

Dômes Htes Combrailles
33, ancienne RN 89
63210 Rochefort-Magne
T. 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.
chambagri.fr

Limagne nord
11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
T. 04 73 44 45 69
ln@puy-de-dome.
chambagri.fr

Limagne sud :
permanence au Breuil/
Couze tous les jeudis.
Lycée St-Joseph
63340 Le Breuil/Couze
T. 04 73 71 62 15
ls@puy-de-dome.
chambagri.fr

Livradois-Forez
19 av. de Lyon
63600 Ambert
T. 04 73 82 09 74
lf@puy-de-dome.
chambagri.fr

Dore Bois Noirs :
permanence à Thiers
tous les lundis.
Baruptel - La Croix blanche
63300 Thiers
T. 04 73 80 10 06
dbn@puy-de-dome.
chambagri.fr

Directeur de publication : Baptiste ARNAUD Comité de rédaction : B. ARNAUD, S. BIONNIER, C. DALDIN, A. DELAIRE, M. VAN SIMMERTIER / C. TOROSSIAN

Conception : Chambre d'agriculture 63 - Sept. 2021
Photos © CA63 - Flaticon - Freepik
Impression : Imprimerie Porcu - Coumon (63) Papier issu des forêts gérées durablement
ISSN : 2680-0950

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Je démarre un atelier de poules pondeuses bio (2 jours) > Les 03 et 10 nov. à Aubière et sur le terrain

Je pilote la fertilisation de mes grandes cultures bio (1 jour) > Le 25 nov. à Aubière

Inscription au 04 73 44 45 52

CIRCUITS COURTS - TRANSFO - AGROTOUTISME

Je communique efficacement pour attirer de nouveaux clients - Nouveau ! (2 jours) > Les 18 et 21 octobre à Aubière

Je formule les rations de mes volailles fermières - Niveau 2 - Nouveau (1 jour) > Le 19 octobre à Aubière

Je maîtrise l'hygiène en atelier de transformation laitier - Niveau 1 (2 jours) > Les 25 octobre et 19 novembre à Aubière

Je maîtrise la biosécurité de mon élevage de volailles fermières (1 jour) > Le 26 octobre à Aubière

Je booste mes ventes grâce à Facebook - Nouveau ! (1,5 jour) > Les 08 et 23 nov. à Aubière

Je maîtrise la biosécurité de mon élevage de porcs fermiers (1 jour) > Le 09 novembre à Aubière

Je maîtrise l'hygiène en atelier de transformation végétales et miel - niv. 1 (2 jours) > Les 15 et 29 nov. à Lempdes

Vendre vos produits agricoles en circuits courts (2 jours) > Les 17 et 30 novembre à Aubière

Inscription au 04 73 44 45 52

CULTURES AGRONOMIE

Je renouvelle mon Certiphyto (1 jour) > Plusieurs sessions tout l'automne
Inscription auprès de votre territoire

Je me diversifie en cultures légumières de plein champ - Nouveau ! (2 jours) > Les 26 oct. et 02 déc. à Aubière
Inscription au 04 73 44 45 69

GESTION DE L'ENTREPRISE

Je m'initie à la soudure (2 jours) > Les 09 et 16 nov. à Cournon
Inscription au 04 73 44 45 95

Je clarifie la stratégie d'avenir de mon exploitation (3 jours) > Les 15, 26 nov. et 2 décembre à Aubière
Inscription au 04 73 44 45 69

> Suite GESTION DE L'EXPLOITATION

J'obtiens le certificat pour transporter des animaux vivants (2 jours) > Les 30 nov. et 10 déc. à Aubière
Inscription au 04 73 44 45 95

J'accueille et je gère un apprenti Nouveau ! (2 jours) > Les 26 nov. et 03 déc. à Aubière
Inscription au 04 73 44 45 49

ÉLEVAGE

Je travaille les techniques d'implantation des prairies temporaires (1 jour) > Le 21 oct. à St-Gervais

Je m'initie à l'utilisation du PH3 pour le "gazage des taupes" (2 jours) > Plusieurs sessions :
• 14 et 15 octobre à Besse
• 09 et 10 nov. à St-Gervais
• 25 et 26 nov. à Ambert
• 30 nov. et 1^{er} déc. à Rochefort-Montagne

Je renouvelle mon certificat de qualification PH3 "gazage des taupes" (1 jour)
• 26 octobre à Ambert
• 27 octobre à Rochefort-Montagne

Je me perfectionne aux méthodes de soins alternatifs pour mes bovins (1 jour) > Le 04 nov. à Ambert

Je pilote mon exploitation laitière et je clarifie ma stratégie pour préparer l'avenir (4 jours) > Les 19 nov. 14 déc., 24 janv. et 11 février à Augerolles

Je m'initie au parage pour mes bovins (3 jours) > Les 25 et 26 nov. et le 14 déc. à Perpezat

Inscription auprès de votre territoire

INSTALLATION TRANSMISSION

TRANSMETTRE

Je choisis ma transmission et je me prépare à la retraite (3 jours) > Les 23 nov., 02 et 09 déc. à Aydat -
Inscription au 04 73 65 92 69

S'INSTALLER

Je comprends et je décide avec la comptabilité (2 jours) > Les 21 et 26 oct. à Aubière

Futur éleveur, je maîtrise le sanitaire > Le 27 octobre à Aubière

S'installer à plusieurs en agriculture (2 jours) > Les 02 et 04 nov. ou les 26 nov. et 03 déc. à Aubière

Sécuriser l'accès au foncier > Le 05 nov. à Aubière
Inscription au 04 73 44 45 49



Nos formations bénéficient du financement de VIVEA et de fonds européens sous certaines conditions.

Vous êtes en situation de handicap ? Prenez contact avec le service formations (04 73 44 45 54) pour personnaliser votre accueil.